

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

portant reclassement et nomination de Monsieur IKOUASSI Daniel, Professeur de CEG de 3^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement).-

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS : Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

statut général de la Fonction Publique :

Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E. (actuellement A.B.C.D.) des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières et reclassements notamment en son article 1^{er} § 2 ;

Vu le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements des révisions des situations administratives et des titularisations ;

Vu le décret n° 92/325 du 22 Juin 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/325 du 22 Juin 1992 portant organisation des intérimaires des Ministères ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 1345/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV/F du 7 Juin 1990 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête : OKANA Gilbert ;

Vu l'arrêté n° 3386/MTSS/DGFP/DGPCE/SSC du 14 Novembre 1990 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSSED) de Brazzaville en tête IKOUASSI Daniel (régularisation) ;

Vu la lettre n° 1386/MEPS/DGAS/PA/SP/DFP/B3 du 20 Septembre 1991 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, transmettant le dossier de l'intéressé.

ARTICLE 1ER :- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur IKOUASSI (Daniel) Professeur de CEG de 3° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Makoua (Région de la Cuvette), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnel à l'Enseignement dans les Lycées (CAPL) option Mathématiques (1er session 1990) délivrée par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Professeur Certifié de 2° échelon, indice 920 ACC= Néant.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 04 Octobre 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel, de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Septembre 1993

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO. -

Jean Prosper KOYO./-

AMPLIATIONS :

- JARC 1
- DGFP/DGCA 3
- DGFP/DLC 2
- DGB 3
- DGCF 3
- MEFS/DPAA 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGG/BC 2/-